

Noms de domaine en '.fr': l'Afnic croule sous les demandes

Comme prévu, l'Afnic (l'Association française pour le nommage Internet en coopération) a inauguré ce mardi la nouvelle procédure simplifiée d'attribution de noms de domaine Internet en '.fr'. Et comme prévu, les demandes ont été très, très nombreuses.

Selon l'association, pas moins de 50.000 requêtes ont été reçues lors de la première demi-heure d'ouverture du service. Un raz de marée anticipé par l'Afnic. *« Jusqu'à présent, tout s'est bien passé. Notre système de mise en file d'attente des demandes a bien fonctionné et nous avons pu enregistrer 200 requêtes par seconde en pleine charge »*, a indiqué Marine Chantreau, porte-parole de l'association. A partir de ce mardi, les entreprises qui demanderont un nom en « .fr » l'obtiendront automatiquement. Jusqu'à présent, obtenir un nom de domaine de ce type relevait du parcours du combattant: contrôles préalables, « droit au nom »... autant d'obstacles qui décourageaient beaucoup de candidats. La règle est désormais celle du « premier arrivé, premier servi », à l'image de la procédure qui régit depuis toujours les principaux domaines utilisés sur le Web (.com, .net...). Il ne sera plus exigé de « droit au nom » (que le nom ait un lien avec l'entreprise): chaque personne morale pourra déposer le nom qu'elle souhaite, s'il est disponible. Néanmoins, une restriction doit éviter le « cybersquatting » (des personnes peu scrupuleuses qui spéculent sur des noms de domaine: elles les déposent pour les monnayer ensuite): seules les entités ou les personnes ayant une existence légale en France pourront réserver un nom de domaine. Elles doivent être enregistrées auprès d'un tribunal de commerce, dans les bases de l'Insee ou de l'INPI (Institut national de la propriété industrielle). La vérification du demandeur sera donc maintenue, mais a posteriori. En cas de fraude, l'Afnic bloquera le nom de domaine. Les particuliers et les associations non enregistrées à l'Insee devront attendre le premier semestre 2005.